

## Particuliers

### Se retourner contre le garant du constructeur de sa maison non terminée (Modèle de document)

[Accéder au Modèle de document](#)

En cas de défaillance du constructeur, permet de demander à son garant de prendre le relais pour mener à terme les travaux

- [Autorisation d'urbanisme](#)

Ville de  
Saint  
Bonnet  
de mure



Mairie de Saint Bonnet de Mure

34 avenue de l'Hôtel de Ville  
69720 - Saint Bonnet de Mure

[04 78 40 95 55](tel:0478409555)

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : 8h-12h / 13h30-19h

Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30

Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30

Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30

Crédit photos : François Boisjoly, Chart Photography, Vincent Moncorgé, Ville de Saint Bonnet de Mure